

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 16 MARS 2026, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Patricia Bernard et Christine Thibeault, messieurs les conseillers François Potvin, Denis Bourgault et Daniel Cloutier.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT STEEVE LALIBERTÉ.

EST AUSSI PRÉSENT : M. Jean-Sébastien Nadeau.

EST ABSENTE : Madame la mairesse Jacinthe Doucet.

---

## OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT :

Monsieur le maire suppléant Steeve Laliberté procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la diffusion en simultanée sur YouTube.

---

2026-57

## REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par madame la mairesse
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16-02-2026 et des assemblées extraordinaires du 23-02-2026 et du 09-03-2026, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Période de questions en lien avec l'ordre du jour
7. Correspondance
8. Approbation des comptes et des variations budgétaires du mois de février 2026
9. Sollicitations, invitations, adhésions
10. Fonds participatif rural 2026 - Priorisation de projets
11. Adjudication du contrat de remplacement des vannes et d'ajouts de débitmètres à l'Hôtel de Ville
12. Adjudication du contrat de réhabilitation du puits #2
13. Adjudication du contrat de réfection de la toiture du Centre communautaire
14. Acceptation - Règlement 24-2026 de la Régie intermunicipale GEANT - Réserve financière pour l'objet travaux publics
15. Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière au programme OASIS - Volet 2 - Soutien au verdissement dans les collectivités québécoises
16. Adoption du règlement #629-2026 modifiant le règlement 547-2019 concernant la tarification des biens, services et activités afin de modifier les annexes pour 2026
17. Adoption du règlement d'emprunt #630-2026 Décrétant une dépense de 116 288 \$ pour la prolongation du réseau sanitaire dans le secteur des Grands-Jardins
18. Avis de motion du règlement #631-2026 Modifiant le règlement de zonage 424-2011
19. Adoption du projet de règlement #631-2026 Modifiant le règlement de zonage 424-2011 et ses amendements afin de créer deux nouvelles zones résidentielles
20. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #632-2026 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
21. Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour le morcellement d'une partie du lot 3 307 715 (6.5 HA)
22. Autorisation des démarches auprès du MTQ pour l'installation de deux lampadaires
23. Soutien aux entrepreneurs forestiers et demande d'intervention d'urgence du gouvernement du Québec
24. Appui à l'organisme communautaire Famille (OCF) Paresemble
25. Officialisation d'embauche d'une préposée aux restaurants
26. Rapport des élus

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

- 27. Varia
  - 27.1 Autorisations de signature - Protocoles d'entente en lien avec le Programme OASIS (Pavillon, Fabrique et Centre de service scolaire)
- 28. Questions du public
- 29. Prochaine assemblée publique le 13 avril 2026
- 30. Levée de l'assemblée

---

**DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :**

Aucun conflit d'intérêts.

---

2026-58

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE  
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 16-02-2026 ET DES  
ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES DU 23-02-  
2026 ET DU 09-03-2026, AVEC DISPENSES DE  
LECTURE :**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 16 février 2026 et des assemblées extraordinaires du 23 février et du 9 mars 2026, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispenses de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 février 2026 et des assemblées extraordinaires du 23 février et du 9 mars 2026, tel que déposé à la présente séance.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :**

Aucune information.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS EN LIEN AVEC  
L'ORDRE DU JOUR :**

Une période de questions est accordée aux citoyens présents en lien avec l'ordre du jour.

---

**CORRESPONDANCE :**

Aucune correspondance.

---

2026-59

**APPROBATION DES COMPTES ET DES  
VARIATIONS BUDGÉTAIRES DU MOIS DE  
FÉVRIER 2026 :**

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes et variations budgétaires du mois de février 2026 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes et les variations budgétaires du mois de février 2026 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

**EN CONSÉQUENCE:**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de février 2026, pour un montant de 521 345.39 \$ et des variations budgétaires le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élu(e) mandaté(e) à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 02-2026

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-60

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Polyvalente de Normandin Gala Méritas 2026	180 \$
Corps de Cadets 1497 de Normandin Commandite	500 \$
Regroupement Loisirs et Sports Saguenay-Lac-Saint-Jean Soutien financier 60e Jeux du Québec	90 \$
Bal des finissants 2026 - Polyvalente de Normandin Commandite	750 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées:

- La course sucrée-salée 2026
- Le Festival La Note en Folie 2026

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-61

FONDS PARTICIPATIF RURAL 2026 -  
PRIORISATION DE PROJETS :

CONSIDÉRANT les demandes suivantes, qui sont recommandées par le CCLSC:

<b>Demandeur</b>	<b>Projet</b>	<b>Subvention accordée</b>
Ville de Normandin	Fête de la famille 2026	1 000 \$
Ville de Normandin	Semaine de relâche 2026	1 200 \$
Ville de Normandin	Symposium de la Chute à l'Ours	1 000 \$
Corps de cadets 1497 Normandin	85e anniversaire du Corps de cadets	850 \$
Comité organisateur du concours international de pizza locale	Concours international de pizza locale	1 200 \$
Association de baseball mineur Lac-St-Jean-Ouest	Association de baseball	1 500 \$
Les Zanimés	Changement de l'ordinateur pour la régie	1 300 \$

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Festival Pré-Novice	Festival Pré-Novice 2026	1 450 \$
Orchestre à Vent Normandin	Achat d'un système de sonorisation portatif	1 500 \$
Les Grands Jardins	Eh que ça glisse ! Pour une communauté qui ne se traîne pas les pieds !	1 000 \$
Corporation de développement économique des Grandes Plaines	Valorisation de la salle de conférence - vitrine aux artisans du secteur	1 500 \$
Comité Halloween sur St-Cyrille	Halloween sur St-Cyrille	1 500 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>15 000 \$</b>

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal accepte d'agir à titre de partenaire de projet dans le cadre des demandes faites par les organismes nommés précédemment.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-62

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE  
REPLACEMENT DES VANNES ET D'AJOUTS DE  
DÉBITMÈTRES À L'HÔTEL DE VILLE :**

CONSIDÉRANT QUE les deux réservoirs d'eau potable d'une capacité de 1 000m<sup>3</sup>. situés dans le garage adjacent l'Hôtel de Ville, ne peuvent plus être fermés complètement permettant de les isoler sécuritairement des bassins afin de procéder au nettoyage, à la vidange et à l'inspection structurale annuelle puisque les vannes actuelles sont défectueuses;

CONSIDÉRANT QU'en changeant les vannes, des débitmètres à l'entrée et à la sortie des réservoirs seront installés afin de permettre un suivi précis des volumes d'eau produits, stockés et distribués permettant ainsi la détection précoce des pertes d'eau;

CONSIDÉRANT QU'une instrumentation adéquate améliore la reddition de comptes et la conformité réglementaire auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en matière de gestion et d'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>DATE DU DÉPÔT</b>	<b>TOTAL*</b>	<b>NOTES</b>
CWA-ALLEN	2026-02-27	48 800 \$	Conforme
R.J. Lévesque & fils	2026-02-16	33 600 \$	Conforme

\*Les taxes sont exclues.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil municipal accorde le contrat de remplacement des vannes et d'ajouts de débitmètres à l'Hôtel de Ville au plus bas soumissionnaire conforme, soit R.J. Lévesque & fils au coût total de 33 600 \$ plus taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 16 février 2026.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2026-63

ADJUDICATION DU CONTRAT DE  
RÉHABILITATION DU PUIT #2 :

CONSIDÉRANT QUE le puits numéro 2 est essentiel à l'approvisionnement en eau potable de la Ville de Normandin et que l'ouvrage montre des signes de colmatage;

CONSIDÉRANT QUE la réhabilitation est une méthode permettant de rétablir le rendement du puits en quantité et en qualité;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>DATE DU DÉPÔT</b>	<b>TOTAL*</b>	<b>NOTES</b>
AquaTer-Eau	2026-01-23	39 985 \$	Conforme
R.J. Lévesque & fils	2025-10-16	30 300 \$	Conforme

\*Les taxes sont exclues.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil municipal accorde le contrat de réhabilitation du puits #2 au plus bas soumissionnaire conforme, soit R.J. Lévesque & fils au coût total de 30 300 \$ plus taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 16 octobre 2025.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-64

ADJUDICATION DU CONTRAT DE RÉFECTION  
DE LA TOITURE DU CENTRE  
COMMUNAUTAIRE :

CONSIDÉRANT QUE la toiture du Centre communautaire de Normandin doit être refaite entièrement due à la détérioration et au bris survenu récemment à la suite de fortes rafales;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>DATE DU DÉPÔT</b>	<b>TOTAL*</b>	<b>NOTES</b>
Construction Alain Lavoie	-	-	Non-déposée
Construction Mario Gilbert	-	-	Non-déposée
Construction David Lejeune	-	-	Non-déposée
M. Ménard Construction	2026-02-24	33 500 \$	Conforme

\*Les taxes sont exclues.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Cloutier,

QUE le conseil municipal accorde le contrat de réfection de la toiture du Centre communautaire au plus bas soumissionnaire conforme, soit M. Ménard Construction au coût total de 33 500 \$ plus taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 24 février 2026.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2026-65

ACCEPTATION - RÈGLEMENT 24-2026 DE LA  
RÉGIE INTERMUNICIPALE GEANT - RÉSERVE  
FINANCIÈRE POUR L'OBJET TRAVAUX  
PUBLICS :

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Girardville, St-Edmond-les-Plaines, Albanel, Saint-Thomas-Didyme, la Ville de Normandin et la MRC Maria-Chapdelaine sont parties à l'entente intermunicipale créant la régie intermunicipale GEANT;

CONSIDÉRANT QUE seules les municipalités de Girardville, St-Edmond-les-Plaines, St-Thomas-Didyme, Normandin et Albanel participent aux objets de l'entente intermunicipale en matière d'administration, contrôle animalier, travaux publics, d'urbanisme et environnement, d'assainissement des eaux usées et d'exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 614.1 et suivants du Code municipal du Québec, une régie peut créer, au profit du territoire de certaines municipalités qui en font partie, une réserve financière pour le financement de dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la Régie juge opportun de créer, au profit des municipalités participantes à l'objet services techniques en matière de travaux publics, une réserve financière exclusivement pour les dépenses relatives à cet objet;

CONSIDÉRANT QUE, pour poursuivre la procédure du MAMH, les municipalités doivent approuver le règlement;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil municipal de la ville de Normandin approuve l'adoption du Règlement No 24-2026 créant une réserve financière pour l'objet travaux publics.

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-66

AUTORISATION DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE  
D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME OASIS -  
VOLET 2 - SOUTIEN AU VERDISSEMENT DANS  
LES COLLECTIVITÉS QUÉBÉCOISES :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin a obtenu une subvention de 66 507 \$ du volet I du Programme OASIS pour la planification de projets de verdissement dans le cadre de son projet d'Adaptation aux changements climatiques et gestion des eaux pluviales à Normandin;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de risques réalisée dans le cadre de la subvention obtenue au volet I - Soutien à la planification du verdissement, la rue du Centre-Sportif est ressortie en première priorité;

CONSIDÉRANT le désir de la Ville de verdir son noyau urbain afin d'augmenter sa résilience face aux changements climatiques;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin accepte le dépôt d'une demande d'aide financière au programme OASIS - Volet 2 - Soutien au verdissement dans les collectivités québécoises et s'engage à assumer notre part des dépenses admissibles inhérentes au projet soumis conditionnellement à l'acceptation de l'aide financière;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

QUE soit autorisé M. Éric Bhérier, directeur des loisirs et de la culture, à signer tous documents inhérents à cette demande d'aide financière.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2026-67

ADOPTION DU RÈGLEMENT #629-2026 -  
TARIFICATION DES SERVICES 2026 :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 16 février 2026, ainsi que le dépôt du projet;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Cloutier,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement 629-2026 Modifiant le règlement 547-2019 concernant la tarification des biens, services et activités afin de modifier les annexes pour 2026.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2026-68

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #630-  
2026 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 116 288 \$  
POUR LA PROLONGATION DU RÉSEAU  
SANITAIRE DANS LE SECTEUR DES GRANDS-  
JARDINS :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion ainsi que le dépôt du projet du présent règlement ont été dûment donnés lors de l'assemblée publique extraordinaire du 23 février 2026;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement d'emprunt numéro 630-2026 décrétant une dépense de 116 288 \$ pour la prolongation du réseau sanitaire dans le secteur des Grands-Jardins.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2026-69

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT #631-2026  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 424-  
2011 :

Monsieur le conseiller Denis Bourgault dépose un avis de motion, voulant qu'il y ait présentation d'un règlement d'urbanisme modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin de créer deux nouvelles zones résidentielles.

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

Le règlement vise les objectifs suivants:

- Créer la zone H119 à même une partie de la zone H66;
- Créer la zone H120 à même une partie de la zone H50;
- L'ajout des grilles correspondantes au cahier des spécifications.

---

2026-70

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #631-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 424-2011 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE CRÉER DEUX NOUVELLES ZONES RÉSIDEN­TIELLES :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil de la ville de Normandin adopte le projet de règlement numéro 631-2026 modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin de créer deux nouvelles zones résidentielles.

Le règlement vise les objectifs suivants:

- Créer la zone H119 à même une partie de la zone H66;
- Créer la zone H120 à même une partie de la zone H50;
- L'ajout des grilles correspondantes au cahier des spécifications.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2026-71

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #632-2026 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX :

Monsieur le conseiller Daniel Cloutier, par la présente:

- Donne avis de motion avec dispense de lecture à l'effet que sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 632-2026 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux puisque la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDMM), prévoit qu'après chaque élection générale, le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux doit être révisé (avec ou sans modification) remplaçant ainsi celui en vigueur.
- Dépose le projet du règlement numéro 632-2026 intitulé Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

---

2026-72

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ POUR LE MORCELLEMENT D'UNE PARTIE DU LOT 3 307 715 (6.5 HA) :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin a reçu une demande d'autorisation formulée par l'entreprise Bleuetière coopérative de Normandin visant le morcellement d'une partie du lot 3 307 715;

CONSIDÉRANT QUE la Bleuetière coopérative de Normandin existe depuis le début des années 1970 et exploite l'une des premières grandes bleuetières régionales en vertu d'un bail sur terres publiques;

CONSIDÉRANT QUE la coopérative exploite notamment les lots 3 307 894-B, 3 307 894-C, 4 594 607-D, 4 594 674-D et 5 147 114-A, représentant une superficie totale d'environ 502 hectares dans la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT QU'en 2007, les membres de la coopérative ont fondé la compagnie Bleuets Boréales Normandin, laquelle a acquis divers lots agricoles, incluant notamment le lot 3 307 715;

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT QUE depuis 2012, une portion du lot 3 307 715, adjacent à une route entretenue à l'année, comporte un entrepôt ayant été adapté pour l'élevage et l'entreposage hivernal de colonies de mégachiles, insectes pollinisateurs essentiels à la culture du bleuet;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise y a également planté divers arbustes à fleurs destinés à maintenir les insectes sur place en dehors de la période printanière et à soutenir la pollinisation des cultures;

CONSIDÉRANT QU'en 2025, les actionnaires de Bleuets Boréales Normandin ont vendu leurs actions à la société 9534-6979 Québec inc., aujourd'hui fusionnée à la compagnie Bleuets Boréales inc.;

CONSIDÉRANT QUE comme condition à cette transaction, la Bleuetière coopérative de Normandin doit conserver la portion du lot 3 307 715 utilisée pour la production et l'hivernage des insectes pollinisateurs, sous réserve d'obtenir une autorisation de morcellement de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QUE la portion visée, d'une superficie approximative de 6,5 hectares, comprend un entrepôt, diverses installations, un accès direct au rang 4 et un point d'eau indispensable au maintien des colonies de pollinisateurs;

CONSIDÉRANT QUE ce site est essentiel à l'autonomie opérationnelle de la coopérative et permet de protéger les investissements réalisés dans l'élevage d'insectes pollinisateurs, lesquels sont indispensables à la production de bleuets;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reconnaît l'importance stratégique de cette activité agricole spécialisée, directement liée à la vitalité économique et agricole du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet est compatible avec la réglementation municipale en vigueur, notamment en matière de zonage agricole et d'usages autorisés;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est conforme aux règlements d'urbanisme actuellement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil municipal de Normandin appuie officiellement la demande d'autorisation déposée par La Bleuetière coopérative de Normandin à la CPTAQ afin de permettre le morcellement d'une portion du lot 3 307 715, d'une superficie d'environ 6,5 hectares, située en zone agricole permanente;

QUE la Ville reconnaît que le morcellement demandé vise à maintenir et développer une activité agricole essentielle et compatible avec les objectifs de la Loi sur la protection du territoire agricole;

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-73

AUTORISATION DES DÉMARCHES AUPRÈS DU  
MTQ POUR L'INSTALLATION DE DEUX  
LAMPADAIRES :

CONSIDÉRANT QUE des citoyens du secteur de la route 169 (avenue du Rocher) ont formulé une demande pour l'ajout de deux (2) lampadaires sur le pont enjambant la rivière Ticouapé afin d'améliorer la sécurité routière et la visibilité nocturne;

CONSIDÉRANT QUE le tronçon visé présente des risques accrus pour les usagers incluant un pont fréquemment glacé en hiver, des antécédents d'accidents et la présence de deux entrées adjacentes, dont une rue privée;

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

CONSIDÉRANT QUE l'éclairage actuel est insuffisant pour assurer une traversée sécuritaire du pont, particulièrement en période hivernale et durant la nuit;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics doit transmettre une demande officielle au ministère des Transports (MTQ) pour procéder à l'installation des lampadaires;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin accepte qu'une demande officielle soit envoyée au ministère des Transports (MTQ) pour l'installation de deux lampadaires sur la route 169 (avenue du Rocher) à la hauteur du pont enjambant la rivière Ticouapé.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2026-74

SOUTIEN AUX ENTREPRENEURS FORESTIERS  
ET DEMANDE D'INTERVENTION D'URGENCE  
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :

CONSIDÉRANT QUE le Québec vit actuellement l'une des plus importantes crises de sa filière forestière;

CONSIDÉRANT QUE cette crise affecte de façon marquée les populations des 12 municipalités de la MRC de Maria-Chapdelaine, des communautés dont la forêt représente depuis toujours le premier pilier de leur économie;

CONSIDÉRANT QUE le contexte actuel affecte l'ensemble des secteurs d'activités qui composent cette filière et toute la chaîne de valeur qui y est associée;

CONSIDÉRANT QU'au chapitre des personnes touchées se retrouvent des entrepreneurs forestiers qui ont décidé, parfois de génération en génération, de faire de la forêt leur travail par passion;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions de cette crise frappent de plein fouet les entrepreneurs forestiers qu'ils soient du secteur de la récolte, du transport, de la voirie, des travaux sylvicoles ou autres;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de ces entrepreneurs forestiers ont subi, depuis 2 ans, une diminution du nombre de semaines d'opération dû à différents contextes (feu, blocus, arrêt d'usine, etc.);

CONSIDÉRANT QUE la majorité de ces entrepreneurs forestiers subissent actuellement un arrêt hâtif de leur opération pour l'année 2026 dû au contexte et qu'une incertitude plane quant au moment de la reprise de leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE cette situation fragilise la viabilité économique de ces entreprises et que certaines d'entre elles ont dû déposer leur bilan financier;

CONSIDÉRANT QUE cet arrêt hâtif des opérations occasionne la mise à pied de centaines de travailleurs qui habitent nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE le contexte d'incertitude, qui persiste depuis deux ans, alimentant une précarité des emplois des métiers liés à la forêt, ce qui fragilisant grandement l'attractivité de cette filière auprès des travailleurs dans un contexte de pénurie de main-d'oeuvre;

CONSIDÉRANT QUE derrière chaque perte d'emploi, c'est une partie de nos communautés qui s'effritent. Ce sont des familles qui risquent de quitter notre collectivité, accentuant ainsi la dévitalisation du tissu socio-économique de nos milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces éléments entraînent une démobilisation des entrepreneurs qui aménagent la forêt et que certains d'entre eux ne puissent passer à travers cette crise si aucune action n'est entreprise;

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT le rôle crucial qu'occupent ces entrepreneurs dans la filière forestière et que leur perte pourrait entraîner une déstructuration de ce secteur d'activité dont la conséquence serait une incapacité à rebondir lors de la reprise de la demande sur les marchés internationaux;

CONSIDÉRANT QUE la crise actuelle entraîne déjà des conséquences économiques importantes sur nos territoires affectant de nombreux travailleurs et leurs familles, des visages familiers que nous côtoyons comme élus.es quotidiennement dans nos municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les retombées de la filière forestière en termes d'emploi, tant direct qu'indirect, ainsi que financières sont essentielles pour le maintien de notre économie et de la vitalité de nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE les représentants d'Alliance Forêt Boréale, dont fait partie notre communauté, ont déposé lors d'une rencontre en novembre dernier au ministre des Ressources naturelles et Forêts, M. Jean-François Simard, un document avec des propositions pour aider les entreprises de nos communautés à faire face à cette crise historique;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises de notre région, via la Table de la Première économie du comté Roberval, ont déposé des demandes aux représentants élus du gouvernement de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean en janvier dernier;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Normandin juge essentielle une intervention rapide, concertée et structurée du gouvernement doit être pour faire face à cette situation;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE la ville de Normandin:

DEMANDE au gouvernement du Québec d'agir rapidement pour supporter nos entrepreneurs forestiers afin d'éviter la déstructuration de la filière forestière :

QUE des solutions concrètes pour soutenir les entrepreneurs forestiers soient mises en place comme des allègements fiscaux et financiers afin de les aider à survivre à cette période difficile;

QU'Investissement Québec (IQ), bras financier et pilier du développement économique du gouvernement du Québec, soit mis à contribution pour offrir des solutions comme :

- Un congé de remboursement de 25 % du prêt « Feu » jusqu'à concurrence de 50 000 \$ permettant de réduire les frais fixes des entrepreneurs en diminuant les versements sur les prêts pour les mois à venir;
- Octroyer des congés de versements en capital sur les financements des entreprises du secteur forestier ayant des financements avec IQ sous forme de congé de 3 mois lors d'arrêt des opérations dû au contexte économique de plus de 6 semaines;
- Prêt avec intérêt au taux avantageux avec congé de paiement de 24 mois et remboursable sur base de 5 ans suivant la période de 24 mois de congé.

QUE les mesures mises en place prévoient un processus simple et rapide autant pour le dépôt des demandes que pour les suivis;

QUE le gouvernement du Québec fasse pression sur le gouvernement fédéral afin de simplifier l'accès à l'assurance-emploi des employés touchés par la crise actuelle;

TRANSMETTRE cette résolution à :

M. Jean-François Simard  
Ministre des Ressources naturelles et des Forêts

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

M. Éric Girard  
Député de Lac-Saint-Jean  
Ministre délégué au Développement économique régional  
Ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Mme Nancy Guillemette  
Députée de Roberval

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-75

APPUI À L'ORGANISME COMMUNAUTAIRE  
FAMILLE (OCF) PARENSEMBLE :

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Paresemble œuvre sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine depuis 1994 afin de soutenir les familles, notamment par des services d'accompagnement, de soutien à la parentalité et à la création de milieux de vie accueillants et inclusifs;

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires Famille (OCF) jouent un rôle essentiel dans le bien-être des familles et le développement social des communautés locales;

CONSIDÉRANT QUE le sous-financement chronique des organismes communautaires Famille compromet la stabilité des services offerts aux familles, alors que les besoins des familles ne cessent d'augmenter.

CONSIDÉRANT QUE Paresemble contribue activement à la prévention, à la cohésion sociale et à la qualité de vie des familles du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF) a maintes fois souligné l'importance d'un financement adéquat, récurrent et prévisible pour permettre aux organismes communautaires Famille de remplir pleinement leur mission;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et les municipalités locales de son territoire se sont concertées et mobilisées afin de porter un appui commun à l'organisme Paresemble, notamment dans ses démarches visant l'obtention d'un financement adéquat, récurrent et prévisible, essentiel à la poursuite et au maintien de ses services auprès des familles;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil de la Ville de Normandin, de même que la MRC de Maria-Chapdelaine et les autres municipalités locales, expriment leur appui officiel à l'organisme Paresemble et reconnaissent l'importance de sa mission auprès des familles du territoire;

QUE le conseil de la Ville de Normandin de même que la MRC de Maria-Chapdelaine et les autres municipalités locales demandent au gouvernement du Québec d'assurer un financement adéquat, récurrent et pérenne des organismes communautaires Famille, incluant Paresemble, afin de répondre aux besoins grandissants des familles;

QUE la présente résolution soit transmise à :

- Mme Kateri Champagne Jourdain, ministre de la Famille et responsable de la région de la Côte-Nord à l'Assemblée nationale;
- Mme Nancy Guillemette, députée de la circonscription de Roberval;
- M. Éric Girard, député de Lac-St-Jean et ministre de la région du Saguenay-Lac-St-Jean;
- M. Marc Tanguay, député de LaFontaine et chef de l'opposition officielle;
- Mme Nadine D'Amours, présidente de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

- Mme Julie Blackburn, directrice générale du Bureau de la ministre et du secrétariat général;
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités;
- M. Guillaume Tremblay, président de l'Union des municipalités du Québec;
- M. Éric Girard, député de Groulx et ministre des Finances du Québec;
- Mme France-Élaine Duranceau, Présidente du Conseil du trésor du Québec;
- M. Paul St-Pierre Plamondon – chef du Parti québécois et député de Camille-Laurin;
- Ruba Ghazal, députée de Mercier pour Québec solidaire; et,
- Mme Isabelle Lamontagne, directrice générale de Paresemble.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-76

OFFICIALIZATION D'EMBAUCHE D'UNE  
PRÉPOSÉE AUX RESTAURANTS :

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de préposé(e) aux restaurants;

CONSIDÉRANT que la candidature de Madame Mégan Delisle répond aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Cloutier,

QUE le conseil municipal entérine l'engagement de Mme Mégan Delisle au poste de préposée aux restaurants, à compter du 13 mars 2026, le tout selon les avantages prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

2026-77

AUTORISATIONS DE SIGNATURE -  
PROTOCOLES D'ENTENTE EN LIEN AVEC LE  
PROGRAMME OASIS (PAVILLON, FABRIQUE ET  
CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE) :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin a obtenu une subvention du volet 1 du Programme OASIS en vue de planifier l'adaptation aux changements climatiques de la municipalité ayant trait aux vagues de chaleur extrême et aux fortes pluies;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a identifié la rue du Centre-Sportif comme secteur prioritaire d'intervention, étant donné que plusieurs populations vulnérables s'y retrouvent et qu'il s'agit d'un îlot de chaleur important du noyau urbain, qui est aussi aux prises avec des problématiques lors de fortes pluies;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire déposer une demande de subvention au volet 2 du Programme OASIS afin de réaliser des travaux de mise en place d'infrastructures vertes dans la rue du Centre-Sportif, qui permettront de prévenir les risques liés à l'augmentation des vagues de chaleur et de l'intensité des précipitations dans ce secteur;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Pavillon de Normandin, la Fabrique de la paroisse de Esprit Saint des Grandes Rivières et le Centre de Services scolaire du Pays-des-Bleuets détiennent des sections de la rue du Centre-Sportif et qu'il est primordial d'établir des protocoles d'ententes;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin autorise le directeur général et greffier ainsi que la mairesse à signer les protocoles d'entente avec le Pavillon de Normandin, la Fabrique de la paroisse de Esprit Saint des Grandes Rivières et le Centre de Services scolaire du Pays-des-Bleuets autorisant d'effectuer des travaux de mise en place d'infrastructures vertes sur leurs sections de la rue du Centre-Sportif en lien avec le Programme OASIS.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

---

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 13 AVRIL  
2026 :

---

2026-78

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE l'assemblée soit et est close à 20 heures 41.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

\_\_\_\_\_  
Jacinthe Doucet, mairesse

\_\_\_\_\_  
Jean-Sébastien Nadeau  
Directeur général et greffier